

*Initiatives ministérielles*

aux programmes de main-d'oeuvre, y compris ceux puisés à cette fin à même l'assurance-chômage.

Ainsi, le gouvernement du Québec s'est empressé de créer la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, la SQDM, chargée de rassembler les partenaires du marché du travail afin de gérer tous les programmes de développement de la main-d'oeuvre sur le territoire du Québec.

Ce projet de loi C-96 accentue la présence du fédéral et nie les compétences provinciales en se gardant le droit d'intervenir directement, sans intermédiaire, auprès des organismes, des municipalités et des individus.

Le ministre se voit augmenter entre autres ses pouvoirs d'intervention en matière de sécurité du revenu pour enfants et pour les aînés. Il s'agit là d'une porte ouverte à la privatisation et la sous-traitance de certains programmes, entre autres, l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada.

En tant que représentant pour les organismes du troisième âge pour l'opposition officielle à la Chambre des communes, je suis scandalisé par le dépôt du document provenant du ministère du Développement des ressources humaines du 12 juin dernier, qui met en cause l'universalité du Régime des pensions de vieillesse.

Ma collègue, la députée du comté de Mercier et porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement des ressources humaines à la Chambre des communes, déclarait, le jeudi 26 octobre dernier, et je la cite: «Les pensions de vieillesse du Canada, le Régime de supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, le crédit de taxe pour revenu de pension ainsi que la déduction fiscale en raison de l'âge seront fondus en un seul programme d'aide. De plus, l'admissibilité des personnes âgées à ce programme sera déterminée en fonction de leur revenu.»

Elle dénonçait également cette réforme en ces termes, et je cite: «C'est non seulement la fin de l'universalité du régime de pensions de vieillesse qui est en cause, a expliqué la députée de Mercier. Ce que le gouvernement actuel souhaite, c'est de soumettre le montant du chèque de pension aux revenus de la famille. Cela affectera surtout les femmes et remet en question leur autonomie financière. La réforme prévue affecterait également ceux et celles qui reçoivent déjà leur pension, contrairement à ce qu'avait laissé entendre le premier ministre du Canada.»

Il est évident que la fin du régime universel des pensions de vieillesse est un net recul pour les sociétés canadiennes et québécoises, pour les femmes et pour tous ceux et celles qui sont en droit d'espérer un minimum de sécurité financière pour l'avenir.

• (1120)

De plus, le Québec détient le douteux record du plus haut taux de pauvreté chez les personnes âgées de 65 ans et plus au Canada. Cette étude a été faite par le Conseil des aînés. La pension de la sécurité de la vieillesse demeure la principale source de revenu des personnes âgées et surtout des femmes. Je suis intervenu à maintes reprises devant cette Chambre afin de dénoncer les éventuelles coupures que le gouvernement fédéral s'apprêtait à effectuer concernant les pensions de vieillesse, et tout particulièrement celles qu'il annoncerait après la tenue du référendum au Québec, le 30 octobre dernier.

Quand on pose des questions en Chambre au ministre du Développement des ressources humaines, c'est toujours lui qui a raison. Il rit de nos questions. On croirait, à l'entendre, qu'il est investi de l'infailibilité pontificale. Le 26 septembre dernier, en tant que porte-parole de l'opposition officielle pour le dossier des organismes du troisième âge, j'ai demandé au premier ministre du Canada s'il pouvait confirmer aux Québécois et Québécoises et aux Canadiens et Canadiennes que la réforme des pensions de vieillesse préparée par son gouvernement est prête à être déposée mais que son dépôt est reporté après le référendum, pour éviter que les personnes âgées connaissent l'ampleur des coupures qui les attend.

J'ai également fait remarquer au premier ministre que son ministre des Affaires étrangères a clairement dit que le gouvernement fédéral ne toucherait pas aux pensions de vieillesse, ce qui est totalement en contradiction avec le dernier budget de son collègue des Finances, qui annonçait en février dernier une réforme des pensions de vieillesse.

Le gouvernement fédéral n'a évidemment pas annoncé ces coupures avant la tenue du référendum au Québec, comme on s'y attendait. Je tiens à souligner que la ministre canadienne du Travail et responsable dans le gouvernement fédéral de la campagne du non lors du référendum se démarquait, elle aussi, de la position traditionnelle des libéraux fédéraux en rassurant une dame inquiète que le projet de loi sur la souveraineté du Québec avance que lui aussi va continuer le système des pensions.

Le 21 septembre dernier, j'ai également questionné le ministre des Finances quant à la réforme du système des pensions du Canada, en lui soulignant qu'il est évident que les ministres des Finances et du Développement des ressources humaines attendent après la tenue du référendum pour sabrer dans le programme des pensions de vieillesse.

Le Parti québécois s'est formellement engagé à maintenir le programme des pensions de vieillesse dans un Québec souverain. L'article 11 de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec prévoit en effet que les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement du Québec suivant les mêmes barèmes et les mêmes conditions.

Il est fait mention, contrairement au gouvernement fédéral, que le Québec pourra financer ce programme à même les impôts et taxes récupérés d'Ottawa. Il convient de préciser que le programme de sécurité de la vieillesse est financé à partir des impôts que le gouvernement fédéral prélève au Québec et ailleurs au Canada. Le Régime des rentes du Québec, le RRQ, est pour sa part financé par les cotisations des employeurs et des travailleurs québécois. Grâce au Régime des rentes du Québec, le Québec dispose déjà de toutes les structures administratives nécessaires pour continuer de gérer les pensions de vieillesse que verse en ce moment Ottawa à même les impôts des Québécois dans l'éventualité de la souveraineté du Québec, ce qui ne saurait tarder.

Le projet de loi C-96 est une ingérence du gouvernement fédéral afin d'accroître les chevauchements au détriment des compétences provinciales. Les domaines tombant sous la responsabilité du ministre affectent, entre autres, les programmes de sécurité du revenu pour les aînés, et le Bloc québécois ne peut adhérer à ce projet de loi.